

Co-Psy et DCIO: Info rapide N°19 Avril 2013

« Rapport sur le SPO dans la perspective de la loi de décentralisation » : quand les principes sont erronés, les conclusions sont mauvaises !



Un rapport daté du 3 Avril, produit par l'inspection générale de l'EN et des affaires sociales (IGAS), fait un bilan de la mise en œuvre du SPO, créé par la loi de 2009, et fournit un ensemble de préconisations pour nos services, dans le cadre de la future loi de décentralisation.

15 Avril 2013

Celles-ci reprennent largement les idées fondatrices des précédents rapports et s'inscrivent dans la droite ligne des recommandations européennes en matière d'orientation : externalisation, mutualisation, professionnalisation et bonnes pratiques.

Sommaire :

- *Un rapport de plus ?*
- *D'une circulaire à l'autre*
- *L'action*

La lettre de mission ayant été confiée à ces inspecteurs en septembre, il est clair que la rédaction actuelle est antérieure aux dernières évolutions obtenues dans le cadre du projet de loi de décentralisation. Toutefois elle montre, de manière claire, les objectifs poursuivis par les tenants d'une décentralisation de l'orientation tous azimuts.

Ceux-ci n'hésitent pas en effet, à proposer la casse de la spécificité du métier en préconisant le recrutement de non-psychologues, une formation commune et une mobilité entre professionnels des différents réseaux, la scission du corps en deux en ouvrant la fonction de DCIO à des personnels issus d'autres catégories. Ils envisagent la division du nombre de CIO par deux et leur regroupement dans une logique « cité des métiers ». Tout cela afin d'instaurer le service public territorialisé sous le « chef de filat » des régions !

Un certain nombre de ces mesures supposerait des modifications statutaires et réglementaires, mais, il n'est pas impossible que certains parlementaires s'en inspirent..

En outre, la publication de deux circulaires (Circulaire de rentrée et prévention du décrochage) ne peut nous rassurer sur le rôle attendu des copsy et des DCIO qui disparaissent des équipes de suivi !

Le MEN ne s'est pas clairement expliqué sur l'avenir du service public d'orientation de l'Éducation nationale, pourtant il discute actuellement avec l'ARF sur les expérimentations et les conventions prévues dans le projet de loi ! Comme le souligne C. Gaudy, DGRH du MEN : « les réformes importantes ne peuvent être menées contre le corps social qu'elles concernent. » Nous ne pouvons que souscrire à cette affirmation s'agissant des copsy et des directeurs de CIO ! Le MEN doit ouvrir très rapidement des négociations avec les organisations syndicales. Exprimez-vous dans ce sens auprès des Recteurs.



Un rapport de plus ?

1 Une validation des critiques du SNES sur le SPO, mis en place par le DIO en 2011

Le rapport reprend plusieurs critiques que le SNES avait développées lors de son audition par les auteurs du rapport.

- Un SPO plaqué ne tenant pas compte des structures publiques déjà existantes et des textes législatifs et réglementaires les encadrant
- Le choix d'un échelon local pour la labellisation, associé à un principe binaire (inclus/exclu de la labellisation) qui ne pouvait que renforcer la concurrence
- L'échec de la vision d'un SPO universel recevant tous les publics sur un seul site
- Un portail internet peu fréquenté et une plateforme téléphonique très confidentielle



Mais la rupture annoncée par la mise en place d'un nouveau service public territorialisé d'orientation ne saute pas aux yeux. En effet, le seul changement de pilote, du préfet au président de Région, ne peut supprimer les dysfonctionnements soulignés. D'autant que les rapporteurs préconisent la poursuite de conceptions très contestables quant à la mise en place de la complémentarité avec les autres structures.

2 Des principes fondateurs identiques à ceux du précédent SPO

Sur le fond, la conception qui prévaut dans ce rapport aboutirait, si elle était retenue, à réduire l'orientation et la formation professionnelle à des instruments des politiques de l'emploi.

- **L'externalisation de l'orientation par la création d'un GIP National « objectif métiers »** comme groupe d'appui au nouveau Conseil National de l'Emploi, de l'Orientation et de la Formation Professionnel (CNEOFP). Cette création consacrerait le pouvoir de cette instance, extérieure à l'EN, dans la définition des objectifs, des actions et des partenariats que les différents « opérateurs » (CIO, ML, CIDJ, PE, Fongecif, CCI..) devraient mettre en œuvre « en faveur de l'information des jeunes sur les filières de formation débouchant sur l'emploi, sur l'apprentissage et sur les métiers en tension ». L'orientation des jeunes serait ainsi clairement inscrite dans une visée d'insertion professionnelle et non plus du tout éducative et développementale.
- **Un objectif d'homogénéisation normative des « professionnels de l'orientation ».** Cette instance aurait également un rôle dans « la définition d'un programme de professionnalisation des acteurs, de construction de référentiels communs, de diffusion d'outils et de bonnes pratiques ». Bien que les rapporteurs se défendent de négliger la spécificité des publics et de leurs besoins propres, leurs propositions reprennent, sur ce point, le contenu du précédent cahier des charges, qui visait à imposer un référentiel commun à des corps de métiers différents.
- **A l'échelle régionale, une gouvernance par un « GIP orientation ».** « La mission propose que soient créés « des GIP orientation sous double tutelle académique et régionale (sous coprésidence Président de région et Recteur) ». « Ces GIP regrouperaient tous les CIO et leur personnels, seraient dotés d'un directeur nommé conjointement par les deux autorités, en charge des fonctions d'accueil, d'information, d'aide à l'orientation et d'accompagnement des jeunes en formation initiale, principalement scolaire, mais travaillant étroitement avec les services des établissements d'enseignement supérieur (SCUIO, BAIP), et avec l'ONISEP ». « Le programme d'action du GIP serait défini conjointement ; le directeur qui le mettrait en œuvre rendrait compte chaque année de son activité au recteur et à la région. Ce bilan serait présenté conjointement au CCREOFP (Comité de Coordination Régional pour l'Emploi, l'Orientation et la Formation Professionnelle) ».

- **Le label du GIP accordé au privé pour intervenir dans l'Ecole.** « Le GIP étant doté d'une autonomie juridique et financière, qui peut porter des partenariats, des mutualisations avec les autres opérateurs (missions locales, pôle emploi, FONGECIF, réseau information jeunesse, réseaux consulaires, etc.), les partenaires sociaux (dont les organismes patronaux) pourraient aisément entrer dans ce GIP. Celui-ci aurait aussi toute légitimité pour intervenir dans les établissements et les écoles à la demande du recteur, mais avec la « puissance de feu » que peut lui donner la région et ses relais dans le monde économique ». **Rappelons que la représentation des personnels n'est pas prévue dans les GIP et que nos collègues des GRETA se sont battus l'an dernier pour en empêcher la mise en place.**
- **L'inscription de la politique d'orientation et d'implantation des réseaux, défini dans le schéma de plan régional de l'OTLV** Ce schéma « pourra ainsi comprendre, après un premier bilan diagnostic de l'existant, **les objectifs de la région concernant la couverture de son territoire par les points d'accueil des différents réseaux, les objectifs fixés à chaque réseau concernant ses publics, la nature des informations délivrées et les modalités de coopération entre réseaux notamment pour la mise en commun de moyens (documentaires, de communication, de locaux, voire de personnels), le mode de reporting et d'évaluation des actions mises en œuvre par les différents opérateurs, les moyens que chaque autorité responsable consacrerà à la politique d'orientation...** » La Région aurait ainsi son mot à dire sur les lieux d'implantation des CIO, leur fermeture et leur déménagement ainsi que sur la nature de l'information dispensées aux élèves et sur la mutualisation des moyens !
- **La logique « cité des métiers » pour tous.** Les rapporteurs préconisent également **une « politique de regroupement des structures en fonction des opportunités à l'échelle régionale, dans une logique de type cité des métiers »**

Tout ce que nous avons dénoncé comme assujettissement de la politique d'orientation scolaire aux impératifs économiques régionaux par des modalités de « gouvernance » parallèle à celles de notre administration, se trouve réaffirmé dans ce rapport.

Comment les recommandations de regroupement des structures, de définition de référentiels communs d'activités et de formations communes n'aboutiraient-elles pas à la mise en place de guichets uniques avec des professionnels polyvalents ?

3. De nouvelles attaques contre le métier

Le rapport reprend également, sans s'en distancier aucunement, les critiques apportées par le rapport de l'IG de 2005 sur les copsy et les DCIO : « des personnels jamais évalués, décidant sans contrainte et sans contrôle de l'utilisation d'une partie de leur service, mal perçus par les usagers (parents, élèves), par leur environnement (collectivités, entreprises), des textes officiels ajoutant régulièrement les missions prioritaires aux missions essentielles, des fonctions d'encadrement, d'animation des directeurs de CIO non reconnues : » En 2013, les rapporteurs s'inscrivent dans la même inspiration que la quinzaine de rapports précédents visant à transformer les conseillers d'orientation-psychologues en conseillers en orientation professionnelle !

Ils préconisent :

- **d'accueillir en CDD des personnels de statut varié au sein des CIO** (*conseillers des autres réseaux, professionnels ayant de l'expérience.*)
- **De détacher des copsy aux régions par le biais de contrats** (*car il n'existe pas de corps équivalents dans la fonction publique territoriale*)
- **D'ouvrir le recrutement des copsy à toute licence, sans conditions de titres à tout agent des trois fonctions publiques, voire à des non fonctionnaires ayant de l'expérience dans le domaine de l'insertion professionnelle**
- **De transférer les DCIO et les personnels administratifs aux régions ; mais si le MEN ne retenait pas ce choix, de créer un nouveau statut de chef d'établissement pour les directeurs ouverts à tous les personnels, donc non spécifiquement issus du corps**

- **Enfin de réduire le nombre de CIO à 250 ou 300 sites** en affaiblissant encore un peu plus le seul réseau public d'orientation existant.

Quel sera l'avenir de ce rapport ?

Le MEN n'est pas obligé de suivre les préconisations de ce rapport et certains n'y verront qu'un rapport de plus. La rédaction actuelle du projet de loi de décentralisation écarte l'hypothèse d'un transfert de personnels et de CIO. Mais le contexte est celui de la préparation d'un projet de loi qui doit être soumis cet automne au parlement. On se rappelle comment la loi de 2009 a été étendue au public en formation initiale : brutalement et sans aucune discussion préalable, lors de l'examen de la loi par le sénat.

Il faut donc affirmer vigoureusement nos conceptions de l'orientation et faire prévaloir d'autres modalités de travail avec les partenaires que celles de la dilution des CIO dans des espaces polyvalents, de la suppression de notre qualification de psychologue, de l'affaiblissement de notre service public d'orientation au profit d'organismes privés et labellisés.

D'une circulaire à l'autre, où sont passés les conseillers d'orientation – psychologues et les directeurs de CIO ?

Malgré la réaffirmation du Ministre de sa volonté de s'appuyer sur les copsy et les directeurs, lors de la présentation de la loi de refondation de l'Ecole au CSE, les derniers textes parus interrogent.

La circulaire sur les réseaux « FOQUALE » publiée le 28 mars a été travaillée lors d'un groupe de travail ministériel sur la prévention du décrochage. La FSU y a porté la nécessité pour l'EN de reprendre une part active dans le raccrochage et de s'appuyer sur des équipes pluri-professionnelles complètes dans les établissements. Or, nous constatons que le nouveau groupe de prévention de lutte contre le décrochage scolaire comprend encore une fois tous les personnels sauf les copsy ! Constat bien amer quand on sait que bien souvent les copsy sont les initiateurs de ces équipes et y prennent une part active. C'est à la sortie, en direction du public d'élèves décrochés, que les copsy sont positionnés pour effectuer des bilans avec la MGI devenue MLDS.

La circulaire de rentrée prévoit des créations de postes pour l'accompagnement des élèves handicapés mais ce ne sont pas des postes de copsy !

Notre rôle est encore une fois limité à la mise en œuvre du nouveau PDMF !

Une vision de l'orientation réduite à l'information et au conseil sur les métiers et l'insertion professionnelle, qui refuse de prendre en compte les processus psychologiques et sociaux à l'œuvre dans l'élaboration d'un projet d'avenir, peine évidemment à concevoir que les copsy peuvent contribuer à la réussite !

Le Men doit apporter des réponses claires aux inquiétudes des personnels :

- **Augmentation significative des recrutements,**
- **Réaffirmation de notre qualification de psychologue et d'une formation en rapport avec nos missions dans l'Ecole,**
- **Refus de la réduction de nos missions au PDMF et au décrochage**
- **maintien de l'unité du corps et du réseau des CIO.**

Il doit ouvrir rapidement des négociations sur ces points !

